



AVIS DE COURSE

Championnat d'Europe Surprise

25 au 27 septembre

Grade 3

PREAMBULE

À la suite de l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification (Discretionary Penalty).

CoViD19 : Accès au site de la compétition et participation sous réserve d'une évolution des directives gouvernementales, en lien avec l'évolution de l'épidémie. Le pass vaccinal n'est pas nécessaire pour participer à l'épreuve

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

- 1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques*
- 2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.*
- 3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.*

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025/2028 ;
- 1.2 Les règlements fédéraux ;
- 1.3 Les règles de la classe Surprise (disponible sur <https://www.asprosurprise.com/le-bateau/regles-de-classe-surprise-2026/>) ;
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 ;

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le tableau officiel d'information en ligne consultable sur le groupe WhatsApp :

[**WHATSAPP**](#)



- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.cnsr.fr

3 COMMUNICATION

- 3.1 Les concurrents devront déclarer leur numéro de téléphone et s'inscrire sur le groupe WhatsApp pour pouvoir obtenir les informations affichées sur le tableau officiel en ligne.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Surprise Q en règle avec leur autorité nationale et qui rempliront les conditions définies dans les règles de classe. En particulier, les skippers devront être à jour de leur cotisation à l'Aspro Surprise.
- 4.2 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.3 Les équipages devront être composé d'un minimum de 2 personnes.
- 4.4 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.4.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ;Ou
 - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ;
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec couverture min de deux millions d'Euros ;
 - Pour les mineurs, la présentation d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ;
 - Pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.4.2 Pour le bateau :
 - Le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation ;
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.5 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire via le site du CNSR : [**>> Inscription ICI <<**](#)
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription, payer tous les droits, et signer manuellement le formulaire d'inscription lors de la confirmation d'inscription.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits d'inscription sont fixés à 300€ par bateau, cela comprend la soirée des équipages du samedi soir, le grutage et la place de port.
- 5.2 Une participation de 20€ sera demandée aux personnes accompagnatrices pour le repas des équipages.

6 PROGRAMME

- 6.1 **Confirmation d'inscription** : Jeudi 24 septembre 2026 de 10h00 à 17h30 au CNSR.
- 6.2 **Jauge** : Jeudi 24 septembre 2026 de 10h00 à 17h30. Les voiles seront jaugées à l'espace Jauge du CNSR. Les autres actions de jauge seront menées lors du grutage (pesée).
- 6.3 **Jours de course** :

Date	Programme
Vendredi 25 septembre	1 à 4 courses
Samedi 26 septembre	1 à 4 courses dont 1 côtier possible
Dimanche 27 septembre	1 à 2 courses

- 6.4 Le nombre de courses par jour peut varier. Le nombre de course maximum par jour est de quatre.
- 6.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à **11h00**. Chaque jour, un briefing skippers peut être organisé au club house avant l'heure du premier signal d'avertissement prévu du jour.
- 6.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **14h00**.
- 6.7 **Festivités** :

Date	Heure	Programme
Jeudi 24 septembre	19h00	Pot d'accueil
Vendredi 25 septembre	19h00	On refait la journée...
Samedi 26 septembre	19h00	Pot et Repas des équipages + concert
Dimanche 27 septembre	17h00	Remise des prix

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 7.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du jeudi 24 septembre à partir de 10h00.
- 7.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8 LIEU

Baie de Fréjus St Raphaël

9 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront des parcours construits au vent – sous le vent et des parcours côtiers. Les types de parcours seront explicités dans les Instructions de Course. Pour les parcours construits, l'objectif en termes de temps cible sera de 50 minutes.

10 CLASSEMENT

- 10.1 Trois courses minimum devront être validées pour valider la compétition.
- 10.2 a) Quand 3 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11 PLACE DE PORT ET EMPLACEMENTS

Les bateaux participant au Championnat d'Europe Surprise pourront mettre leur bateau à l'eau et le ressortir de l'eau au moyen de la grue du CNSR, frais inclus dans les droits d'inscription.

Les bateaux seront stationnés au port de Saint Raphaël Santa Lucia.

12 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « **La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.** » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations :

Club organisateur et liaison avec la classe :

Pierre VARIN : Tel : 06 52 49 05 00 / mail: pierre.varin@gmail.com

Club organisateur :

Club Nautique de Saint Raphaël : club@cnsr.fr

Classe Surprise :

Président : **Mark Howell-Jones** : Tel : 06 07 89 34 49 / mail: markhowelljones@gmail.com

